



Egalité entre les sexes et entre personnes d'orientations sexuelles différentes au sein de la Jeunesse CRS

Ce document décrit la façon dont les organisations de jeunesse CRS gèrent l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons ainsi qu'entre ces derniers et tous ceux qui ne veulent pas être assignés à un sexe, sans distinction d'orientation sexuelle.

Fondement

L'égalité entre les sexes est un facteur clé de développement de l'humanité. Elle constitue qui plus est un droit fondamental. L'inégalité entre les sexes n'en reste pas moins, à l'échelle planétaire, une réalité dont discrimination, exclusion et violence fondée sur le sexe sont autant de retombées. En outre, les jeunes en quête de leur identité ou de leur orientation sexuelle peuvent être en proie à de très grandes souffrances. L'engagement bénévole représente un enrichissement pour notre société, les bénéficiaires et pour les bénévoles eux-mêmes.

L'égalité entre les sexes est consacrée par les sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Le Principe d'impartialité, notamment, interdit l'exercice de toute forme de discrimination par des représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le *Cadre stratégique 2013-2020 de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité* constitue à cet égard une autre référence majeure.

Précisions terminologiques¹

Le **sexe social** (ou genre) renvoie aux rôles sociétaux – c'est-à-dire sociaux et culturels – assignés respectivement aux femmes et aux hommes. Ceux-ci sont acquis, donc variables. Par opposition, le **sexe biologique** est défini par les caractères sexuels physiques, c'est-à-dire par ce qui fonde extérieurement notre masculinité ou notre féminité. Il convient ici de préciser que certaines personnes ne se définissent ni comme homme ni comme femme.

Etre **sensible à la dimension du genre** signifie percevoir les différences et points communs entre les sexes et être conscient de la façon dont ils se traduisent.

Egalement appelé «approche intégrée de l'égalité entre les sexes», «intégration systématique de la dimension du genre» ou «paritarisme», le **gender mainstreaming** est une stratégie politique qui consiste, à l'échelle d'une organisation, à prendre en compte de façon systématique les réalités et intérêts spécifiques des deux sexes. L'organisation en question veille à assurer des conditions garantissant d'une véritable égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

¹ Sources:

- Jungwacht Blauring: Haltungspapier zu Gender <https://www.jubla.ch/mitglieder/themen/gender/> (disponible seulement en allemand)
- Conseil Suisse des Activités de Jeunesse: Politikpapier Young and Equal: http://www.sajv.ch/wp-content/uploads/2016/01/Papier_politique_LGBT_young_and_equal_def.pdf





Une activité est dite **sexoéquitable** si l'égalité de traitement entre personnes de sexe différent est, dans les faits, appliquée et favorisée. Les besoins, valeurs et comportements de chaque sexe sont également pris en compte.

L'abréviation **LGBTI** renvoie à la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et inter-sexe. Cette désignation englobe toutes les personnes qui, en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle, sont exposées à l'homophobie, la transphobie ou à toute autre forme de discrimination. Les personnes qui s'identifient à leur sexe biologique sont dites **cis**.

Situation dans les organisations de jeunesse CRS

La répartition des sexes au sein des organisations de jeunesse (OJ) de la CRS est très variable. Dans les OJ des organisations de sauvetage de la Croix-Rouge, la répartition entre membres féminins et masculins est équilibrée. Dans les groupes de la Croix-Rouge Jeunesse (CRJ) qui mettent en œuvre des projets sociaux sur une base bénévole, environ neuf bénévoles sur dix sont de sexe féminin. Selon les responsables jeunesse, cette proportion reflète la sous-représentation généralisée des hommes dans les professions du social. Pourtant, certains projets gagneraient à mobiliser davantage de bénévoles de sexe masculin. Aucun chiffre n'est disponible sur le nombre de personnes LGBTI au sein des OJ.

Objectifs

- Les OJ de la CRS sont ouvertes à tous les bénévoles (personnes LGBTI, personnes hétérosexuelles et cis).
- Des activités sexoéquitables sont disponibles à l'intention de bénévoles de sexe féminin et de sexe masculin ainsi qu'à l'intention de bénévoles qui se définissent comme n'appartenant ni à l'un ni à l'autre sexe.
- Dans les OJ de la CRS, toutes les personnes se sentent à l'aise et respectées au regard de leur identité et de leur orientation sexuelle.
- Dans le cadre de la conception et de la réalisation d'activités en faveur des personnes vulnérables, les responsables des OJ tiennent compte des besoins spécifiques de chaque sexe.

Mesures

- Les OJ de la CRS sont des espaces protégés dans lesquels toute forme de discrimination, de misogynie, d'homophobie ou de transphobie est bannie. En cas de discrimination, la réaction est immédiate.
- Les OJ de la CRS appliquent la formulation non sexiste, en conformité avec les usages en vigueur dans les différentes régions linguistiques.
- Dans l'esprit de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes, les responsables jeunesse sont attentifs, dans le cadre de la conception et de la réalisation de projets, aux besoins spécifiques découlant de l'appartenance sexuelle de l'ensemble des personnes vulnérables. Les activités constitutives du programme en tiennent compte.
- La désignation de personnes à des postes stratégiques (comité, comité Jeunesse CRJ) obéit au souci d'assurer une représentation appropriée des sexes.



- Si des bénévoles de sexe masculin sont recherchés dans le cadre d'activités des CRJ, les responsables jeunesse le mentionnent spécifiquement dans l'annonce. Il importe à cet égard de recourir à des formulations non discriminantes, p. ex. «Les candidatures de jeunes hommes sont les bienvenues».
- Les CRJ favorisent le dialogue avec la minorité masculine afin de mettre les activités en phase avec leurs besoins spécifiques, dans la mesure où ces adaptations sont compatibles avec les besoins des personnes vulnérables.
- Si des groupes Jeunesse s'intéressent à la question ou y sont confrontés, il est possible d'organiser à leur intention des cours sur le genre et les LGBTI ou d'autres offres de sensibilisation. Dans ce cas, des spécialistes externes interviennent.

Centre de compétences Jeunesse du Siège de la CRS, 2.2.2017